



Bruxelles : 126, b^e12 – Avenue des Croix de Guerre – 1120 Buxelles
 Mons : Parc Initialis - 2 - Avenue Descartes – 7000 Mons
 Liège : 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe

Tel : 02/245.46.95 Fax : 02/215.12.78
 Tel : 065/32.15.51 Fax : 065/32.15.77
 Tel : 04/234.17.00 Fax : 04/234.17.80

Compte Bancaire : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

(Contrôle effectué selon la procédure interne PRO-INS-E-01).

Rapport N° : 14105-05-04-10
 Date du Contrôle : 04.05.05
 Propriétaire Nom-Prénom : E. G. Brem
 Adresse : Rue de la Commune 256, 4100 Liège

Personne responsable de l'exécution du travail

Nom-Prénom : Etienne Claver Lesepe
 N°TVA/N°CIdent : 425-378-256
 Adresse de l'installation : Rue des Maires
 Liège

TYPE DE CONTROLE :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension – existante effectué sur base des prescriptions du RGIE.
 B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution – AR du 01-07-1992.

TYPE D'INSTALLATION :

(Unité d'habitation) (Parties communes) (Autres :) Art.86 ou 87.
 Distributeur : Elexis Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 220-230 V.

Alimentation tableau principal : 63 X 100 mm². Protection raccordement 63A.

Colonne d'alimentation : 600 x 100 mm². Interr-Sect.Général : A.

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 2 R_t = 10 Ω R_{ITOT} = 10 MΩ.

Type prise de terre : boucle-piquets -

Différentiel	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
	63	3	0.3	8005								
	40	3	0.03	2								

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
6	0.8	16A	4,5-12,5		
1	1	32A	6		

INFRACTIONS : plombé



NOTES :

- Le différentiel général a été plombé a été plombé n'est pas plombable. Les schémas ont été signés n'ont pas été signés.

CONCLUSION :

L'installation n'est pas conforme aux prescriptions légales.

Prochaine visite: 10.10.

a - L'installation est conforme, toutefois il y a lieu de donner suite aux remarques ciées.

b - L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements (M) constatés doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

c - L'organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le : afin de vérifier l'élimination des manquements constatés.

d - En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art.276.2 à l'Administration de l'Energie proposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

Inspecteur (Nom+signature)

Pour CIB-asbl

Le demandeur (Nom+signature)